

2010 → 2015

Charte

Vers un développement durable
en Pays d'Aix

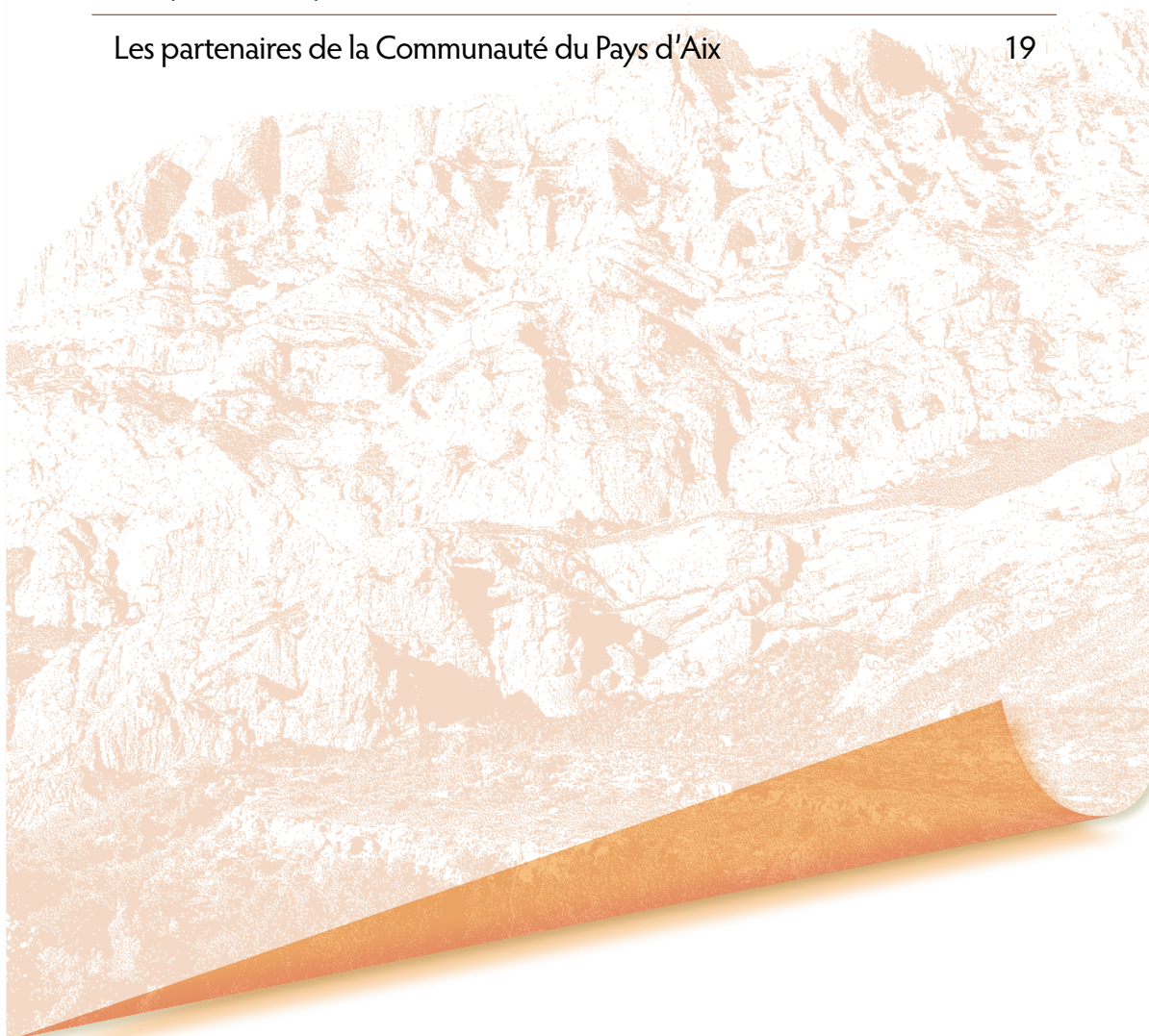
*Agir dans l'exemplarité
par une croissance verte*



L'ESSENTIEL

SOMMAIRE

Édito du Président de la Communauté du Pays d'Aix	4
Principes et modes de gouvernance	5
Les prescriptions transversales de la charte 2010-2015	7
Les objectifs de la charte 2010-2015	29
30 projets concrets pour mettre en œuvre le développement durable	17
Suivi, Animation, Évaluation	18
Les partenaires de la Communauté du Pays d'Aix	19





UN AVENIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quel avenir pour le développement durable ? Poser la question de la pérennité de nos modèles économiques face aux contraintes écologiques peut relever de la gageure. Il s'agit en réalité d'une démarche de progrès et d'espoir pour nos sociétés encore trop repliées sur leur passé et trop frileuses vis-à-vis de leur devenir.

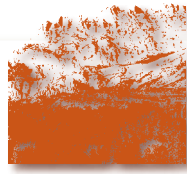
Face à ce défi, à ces enjeux, nous avons besoin d'idées pour l'avenir qui ne sacrifient ni la planète à l'homme, ni l'homme à la planète. C'est dans cet esprit que la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dès 2005 par l'adoption, avec 60 partenaires, d'une première Charte de l'Environnement. Sous l'impulsion de notre vice-président délégué à l'Environnement Cadre de Vie et Développement Durable, Jean-Pierre Saez, 280 millions d'euros au total ont été engagés sur sept thématiques de l'environnement au travers de 113 actions et aujourd'hui 98 % d'entre elles ont été lancées ou réalisées.

Depuis, notre territoire s'est affirmé et ses besoins en termes de préservation et d'équilibre se sont affinés. Ainsi, la mise en place de notre schéma de cohérence territoriale (SCOT) prenant en compte les plans locaux d'urbanisme (PLU) de chacune de nos communes doit intégrer ces paramètres afin d'aménager durablement l'espace. Depuis aussi, le contexte législatif a considérablement évolué avec les lois du Grenelle de l'Environnement. Après cinq ans de travail sur ce projet, la Charte du Pays d'Aix avait donc besoin d'un nouvel élan pour mieux répondre aux attentes des habitants et aux objectifs du territoire.

Cette nouvelle charte a donc pour vocation de fixer les grandes orientations pour les cinq années à venir afin d'assurer les conditions d'une croissance verte en Pays d'Aix. Nous misons pour cela sur la mise en synergie de nos politiques publiques, notamment en matière d'habitat, de transports, de traitements de nos déchets et d'aménagement de l'espace. Il s'agit ni plus ni moins de dessiner un avenir durable au travers d'une centaine d'actions nouvelles répondant à 15 objectifs comme par exemple la promotion de l'éco-construction, la préservation de la biodiversité, de la qualité de la ressource en eau et de l'air ou encore l'adaptation du territoire au changement climatique. Il s'agit aussi d'un véritable pacte entre un territoire et les hommes qui l'habitent. Car c'est tous ensemble que nous réussirons en changeant nos pratiques et nos comportements pour évoluer vers des modes de production et de consommation durables. La charte prévoit ainsi de renforcer la concertation entre tous les acteurs que sont les associations, le conseil de développement et les communes.

Le Pays d'Aix compte sur vous et vous pouvez compter sur lui !

Maryse Joissains Masini
Président de la Communauté du Pays d'Aix
Député-maire d'Aix-en-Provence



PRINCIPES ET MODES DE GOUVERNANCE

De l'environnement au développement durable

La Charte 2010-2015 de la Communauté du Pays d'Aix est le prolongement de la Charte de l'Environnement lancée en 2005. En cinq ans elle s'est dotée d'outils de concertation, de pilotage, de suivi et de restitution qui ont permis de réaliser 113 actions, mobiliser 30 partenaires, engager 280 millions d'euros autour de 7 thématiques clés de l'environnement.

Cette seconde édition entend aller plus loin pour répondre aux besoins des habitants et aux objectifs du territoire en terme de **préservation des ressources, d'animation territoriale par la proximité et de rayonnement du territoire.**

Elle décline pour cela la démarche du Grenelle de l'Environnement à l'échelle locale. Cette charte :

- définit **4 axes stratégiques** et offre dorénavant un schéma directeur à son programme opérationnel, avec des règles de gouvernance et des objectifs de résultats établis ;
- ancre sa légitimité auprès de l'ensemble des acteurs du territoire parce que **transversale et intégrée** ;
- se saisit des questions de **développement économique** au profit de ses populations pour en faire une démarche globale de la Communauté du Pays d'Aix ;
- devient un véritable outil d'orientation stratégique territoriale : une **Charte vers un Développement Durable qui agit dans l'exemplarité par une Croissance verte.**

Deux échelles d'intervention au service de l'action et de l'amélioration continue :

- ✓ Une échelle **stratégique** qui se traduit par la définition de la politique Développement Durable de la Communauté du Pays d'Aix au travers d'un document fondateur et référentiel, et par sa nécessaire transcription dans les outils de planification à commencer par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et son Projet d'Aménagement Durable (PADD) en cours d'élaboration.
- ✓ Une échelle **opérationnelle** :
 - **Le recensement** des actions environnementales du territoire, conduites et proposées avec l'ensemble des partenaires et leur organisation dans un agenda global ;
 - **La mobilisation** des acteurs à partir des initiatives existantes et de l'émergence de nouveaux projets ;
 - **L'animation technique** par le Service écologie urbaine **et l'évaluation** par un bilan annuel selon la méthode "projet" répondant aux principes de l'amélioration continue (diagnostic, politique et stratégie, planification, mise en œuvre, évaluation, amélioration puis ajustement de la politique et de la stratégie) ;
 - **L'exemplarité** de la CPA dans la gestion de ses politiques, ses activités et de son patrimoine.

Un mode de gouvernance éprouvé et pérennisé

Pour cette deuxième édition, la Communauté du Pays d'Aix reconduit et affirme les partenariats tissés avec les acteurs environnementaux du territoire (une centaine au total) pour construire le schéma directeur de la Charte et en définir les objectifs et le plan d'action 2010-2015 :

- les **communes**, porteuses de démarches locales et relais de l'action de la Communauté du Pays d'Aix auprès de leurs habitants ;
- les **partenaires techniques**, leviers et acteurs sur le territoire ;
- le **Conseil de Développement du Pays d'Aix**, prescripteurs de recommandations en amont du processus et qui valident les différentes étapes ;
- les **associations**, consultées, notamment au travers du CPIE du Pays d'Aix, lors des réunions de travail ;
- les **services internes** de la Communauté du Pays d'Aix.

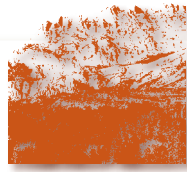
Le Comité de Pilotage institué lors de la Charte Environnement 2005 – 2010 est reconduit et renforcé. Il est présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et composé des signataires de la Charte. Le Comité valide les études préalables, définit les orientations stratégiques de la Charte, approuve le programme d'action, évalue les résultats et s'assure de l'amélioration continue de la Charte.

Un Comité de suivi et d'évaluation est également mis en place. Il est composé du comité de pilotage et des différents organismes ou instances impliqués dans la gestion durable du territoire. Ce Comité de suivi se réunit chaque année pour :

- **Estimer la contribution des actions aux objectifs** qualitatifs et quantitatifs de la Charte ;
- **Assurer le suivi** des actions et **mesurer l'efficacité** par la mise en place d'indicateurs, adapter les objectifs, et mettre en place des actions complémentaires ;
- **Évaluer et harmoniser les méthodes** en terme de représentativité et de mobilisation des acteurs et des habitants ; de pilotage et d'affectation de ressources ; de prise en compte de la transversalité et de contribution à la logique d'amélioration continue.

Une déclinaison plus forte dans les communes

La charte vers un développement durable ne pourra être efficace qu'avec une déclinaison forte dans les communes. C'est pourquoi la CPA affirme son partenariat avec les 34 communes. Une dizaine sont déjà engagées dans un Agenda 21 local grâce à un partenariat avec l'Agence Régionale de l'Environnement (ARPE). La Communauté du Pays d'Aix continuera à inciter les communes à décliner la charte vers un développement durable en finançant de l'appui technique ou des investissements plus respectueux de l'environnement.



Les prescriptions transversales de la charte 2010-2015

La réussite de la mise en œuvre de la Charte vers un Développement Durable par la Croissance verte dépendra du degré de **convergence** entre les engagements de la Communauté du Pays d'Aix, la structuration de l'offre économique et les engagements des citoyens à modifier profondément leurs modes de vie.

Transversales aux objectifs, les partenaires de la Communauté du Pays d'Aix ont souhaité, à partir du diagnostic du territoire, dégager des prescriptions pour guider les actions. Ces prescriptions posent la base des principaux axes de communication qui guideront la stratégie de la CPA en terme de réforme fondamentale des comportements par l'éducation, la formation, l'information et la sensibilisation.

☞ **Maîtriser l'étalement urbain par un bon équilibre dans l'usage des sols**

L'étalement urbain est un phénomène qui s'amplifie ces dernières années sur le territoire, qui a pour conséquence l'augmentation des trajets entre travail et domicile, et au souhait des ménages, voire à l'obligation, de privilégier l'habitat individuel en périphérie.

Ce qui entraîne plusieurs conséquences : un fort « mitage » et une banalisation des paysages composés majoritairement d'espaces naturels et agricoles (80 % de la surface totale), d'espaces forestiers et de villages perchés ; un recours excessif aux véhicules particuliers générateurs d'émissions de gaz à effet de serre ; une amplification de la consommation énergétique du fait de la multiplication des habitats ; la dégradation et l'exposition aux incendies des écosystèmes et des paysages naturels ; une augmentation des coûts de service public pour couvrir les distances. Dès lors la Communauté du Pays d'Aix se doit, au travers d'une politique foncière ambitieuse, de maîtriser cet étalement.

Cette priorité passe par l'engagement de tous les acteurs à planifier autrement pour plus de cohérence urbaine au travers d'une politique foncière ambitieuse à traduire dans le SCOT, le PADD, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et par une communication qui agit sur le désir d'habiter :

☞ **Proposer une autre mobilité en faveur des transports en commun et des déplacements doux**

En 2004, plus d'un million de déplacements quotidiens internes au territoire étaient comptabilisés, tous modes et motifs confondus. Malgré la très nette progression des transports en communs, dont la fréquentation a augmenté de plus de 70 % en 8 ans pour représenter 20 millions de déplacements en 2009, 66 % des déplacements sont encore réalisés en voiture.

La question de la mobilité étant en prise directe avec de nombreux objectifs de la Charte (qualité de l'air, nuisances sonores, lutte contre le changement climatique, évolution des comportements et impacts sanitaires), la politique de la CPA se veut ambitieuse et volontariste avec notamment pour objectif stratégique d'augmenter la part de transports en commun à 11 % au lieu de 7 %.

Ces axes de travail sont à travailler en liaison directe avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU), et par un programme d'information des usagers qui incite à « bouger autrement ».



☞ **Valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »**



Du fait de son attractivité géographique et climatique, le Pays d'Aix est un territoire riche qui se caractérise par :

- **l'implantation de nombreuses entreprises** (plus de 34 000 sont implantées sur le territoire et réparties en 101 zones d'activités sur plus de 2200 ha et représentant 65 000 emplois, des pôles de recherche et de compétitivité innovants) ;
- **son activité agricole** bien développée (32 000 ha d'espaces agricoles) et reconnue, 7 AOC (5 AOC viticoles et 2 oléicoles) et plusieurs labels rouges ;
- **ses espaces naturels de qualité** : 4 cours d'eau de qualité, au moins 36 espèces animales et 71 plantes protégées et 184 espèces animales et 114 plantes potentiellement présentes et protégées ;
- **ses espaces naturels exploitables** (18 000 ha de forêts) et en constante augmentation (110 000 m³ de bois par an) ;
- **sa fréquentation touristique** importante ;
- **l'ampleur de son patrimoine culturel** (209 monuments historiques, sites inscrits et classés).

La valorisation des atouts et potentialités locales auprès des citoyens comme auprès des visiteurs est la pierre angulaire du développement durable à l'échelle du territoire car elle recrée des chaînes vertueuses et de bon sens.

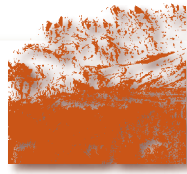
La mise en œuvre de cette priorité reposera sur un programme de communication multi-cibles qui incitera à « consommer autrement » en mettant en évidence la logique de circuits courts, en identifiant et en faisant connaître les produits locaux, en valorisant les savoir-faire et les compétences en matière de croissance verte.

☞ **Réformer fondamentalement les comportements : informer, sensibiliser, éduquer, former.**

Le changement comportemental est à la fois une dimension du développement durable associée à chacune des prescriptions et chacun des objectifs, et un objectif en soi. Il appelle un décryptage du concept de développement durable auprès de l'ensemble des citoyens pour qu'ils en deviennent les acteurs au travers de leurs gestes quotidiens et de leurs choix de modes de vie.

Produire et consommer, habiter, bouger, se divertir, penser autrement sont autant d'engagements à obtenir des administrés et à mettre en face des engagements de la CPA à **planifier autrement**, pour orchestrer la réussite de la politique Développement Durable par la Croissance Verte de la CPA.





Les objectifs de la charte 2010-2015

1^{ER} AXE : adopter des modes de vie, de production et de consommation durable

L'impact environnemental croissant de nos modes de vie et la poussée démographique appellent une prise de conscience immédiate et générale pour limiter l'empreinte écologique de nos activités, qu'elles soient industrielles ou domestiques. Si les solutions technologiques sont un atout considérable, elles ne sont pas l'unique solution et c'est toute la chaîne de production et de consommation qui est à reconsidérer pour définir un système « durable ».

Celui-ci repose d'une part sur une adaptation comportementale de la part des citoyens consommateurs, d'autre part sur la mobilisation des acteurs économiques du territoire pour le développement d'une économie ou des loisirs responsables. Et parce que la nécessaire croissance s'accompagne d'effets négatifs pour l'environnement, il convient d'adopter de nouveaux outils de planification et de gestion des activités ainsi qu'une politique de communication et de formation adaptée pour la rendre vertueuse.

Concilier croissance démographique, développement économique et respect de l'environnement : un nouveau paradigme qui porte un nom : « La Croissance Verte ».

C'est à partir de ce constat partagé que la Communauté du Pays d'Aix a posé les fondements de la Charte pour répondre à cet enjeu, et a rendu prioritaire les chantiers suivants :

OBJECTIF 1 - S'ENGAGER POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE VERTE

L'attractivité économique du Pays d'Aix (taux de création d'entreprise moyen de 12,7 %) est un véritable atout mais entraîne cependant **pressions foncières, saturation des axes routiers, nuisances et pollutions**, autant de revers de la médaille qui pèsent dans son bilan environnemental. Par ailleurs, cette économie ne sera vertueuse et durable que si l'attractivité va de pair avec le **développement de filières environnementales**.

Les entreprises ont un rôle important à jouer pour allier performance économique et qualité environnementale. Au travers de la Charte vers un Développement Durable, la Communauté du Pays d'Aix formalisera une stratégie d'ensemble cohérente pour soutenir et structurer les filières et les entreprises pour intégrer le développement durable dans leur pratique.



OBJECTIF 2 • MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

Le développement économique agricole pérenne du Pays d'Aix repose sur sa capacité à relever plusieurs défis : **stabiliser la surface agricole ; maintenir la grande diversité et la qualité de développer des filières courtes.** Des objectifs qui contribueront à ceux du Grenelle de l'environnement préconisant une agriculture à haute valeur environnementale (HVE) jusqu'à atteindre 20 % d'alimentation issue de l'agriculture biologique dans les cantines en 2012.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **Une surface agricole utile stabilisée représentant 25 % du territoire**
- **50 % des exploitations engagées dans une agriculture raisonnée ou labellisée HVE, 12 % des surfaces en agriculture biologique**
- **25 % des exploitations signataires de Mesures Agro Environnementales Territorialisées**

OBJECTIF 3 • FAVORISER LA RÉHABILITATION, L'ÉCO-CONSTRUCTION ET L'ÉCO-GESTION DES BÂTIMENTS

Chaque année depuis 2005, sous l'effet de la croissance démographique et économique, environ 2100 permis de construire sont délivrés, dont une majorité de logements individuels. Une augmentation qui va de pair avec une exigence croissante en matière de qualité environnementale des bâtiments (HQE). Or, l'essentiel de la construction publique et privée du territoire continue à se faire selon des approches traditionnelles.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **70% de constructions publiques réalisées selon des approches de qualité environnementale**
- **Réhabilitation d' 1/5 du parc social d'ici à 2020**
- **Formation des professionnels du BTP**

OBJECTIF 4 • RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ET AMÉLIORER LEUR VALORISATION

Pour maîtriser une production de déchets croissante sur son territoire, optimiser les coûts de service, la Communauté du Pays d'Aix qui gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés depuis 2003, a mis en place le système de tri sélectif, développé la collecte en porte-porte, et porté l'information auprès de ses administrés. Chaque habitant de la CPA produit 700 kg par an. En 2008, seul un tiers de ces déchets a été valorisé.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **Réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur la CPA en 5 ans**
- **Réduire les déchets ménagers de 31 kg/habitant sur 5 ans**
- **35 % de déchets valorisés**
- **Mettre en place les outils de gestion des déchets d'activité**



2^e AXE : Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine :

La Communauté du Pays d'Aix jouit d'une richesse biologique remarquable qui a façonné ses paysages typiques : les espaces naturels couvrent 80 % de sa superficie et 51 % de ces espaces sont réglementés en faveur de la biodiversité ou des paysages.

L'urbanisation et ses conséquences menacent ce patrimoine forestier et naturel : en premier lieu les massifs naturels dont celui de Sainte-Victoire labellisé Grand Site de France, mais aussi les grands cours d'eau qui traversent le Pays d'Aix, ainsi que la frange périurbaine des agglomérations.

Dans un tel contexte, la disponibilité et la durabilité de ses ressources naturelles deviennent un enjeu majeur, qu'il s'agisse des 74 000 ha de forêts ou des ressources en eau dont les services rendus restent méconnus et peu valorisés sur le territoire.

La Communauté du Pays d'Aix se doit d'engager une gestion durable de son patrimoine et des actions de sensibilisation à destination des décideurs, des gestionnaires, et des habitants pour agir sur les comportements de chacun.

OBJECTIF 5 • IDENTIFIER ET PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ DU PAYS D'AIX

La plupart des Communes du Pays d'Aix sont concernées par une ou plusieurs « Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique », synonymes bien souvent d'un cadre de vie de qualité. Or, ce patrimoine naturel subit des dégradations de deux ordres : abandon des pratiques de défrichage et défaut d'une gestion adaptée pour pallier la pression foncière aux abords des zones urbaines et les comportements illicites tels que les dépôts sauvages. La trame verte et bleue, préconisation du Grenelle de l'Environnement, apparaît comme un outil stratégique pour y répondre à ces enjeux. Cette trame consiste à aménager les espaces naturels de façon à recréer une continuité entre les grands massifs et le long des cours d'eau, en préservant les petits paysages aixois d'une part, et en favorisant les espaces naturels urbains et en limitant les fractionnements par les infrastructures linéaires d'autre part.

Le Pays d'Aix s'engage :

Une trame verte et bleue déclinée à l'échelle de chaque commune d'ici à 2012, en cohérence avec le schéma de cohérence écologique régional et le Scot



OBJECTIF 6 • GÉRER DURABLEMENT ET VALORISER LES PAYSAGES NATURELS MÉDITERRANÉENS

Les paysages naturels méditerranéens du Pays d'Aix sont dominés par le patrimoine arboré et par l'agriculture. Le patrimoine arboré, qui couvre 57 % de la surface du Pays d'Aix dont 70 % des surfaces forestières privées, représente une ressource renouvelable abondante en expansion. Le volume de bois sur pied s'accroît chaque année de 110 000 m³ dont seul 25 000 m³ sont prélevés annuellement.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **Une filière bois à dynamiser pour faire passer la production de 25 000 m³ à 50 000 m³**
- **Dotés tous les sites Natura 2000 d'un document d'objectifs et contractualiser sur 10 à 15 % du territoire**

OBJECTIF 7 • PRÉSERVER LA DISPONIBILITÉ ET LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

Grâce à une ressource abondante et une organisation de la distribution séculaire, le territoire n'est pas aujourd'hui confronté au problème d'approvisionnement en eau. Pour autant, le changement climatique ainsi que les objectifs pris par la France dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) nécessitent une politique de préservation des cours d'eau et des nappes phréatiques de la part de toutes les collectivités de France.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **Une eau de qualité moyenne à bonne pour l'ensemble des cours d'eau**
- **Une consommation stabilisée**

3^E AXE : Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme

Les avancées scientifiques et leur vulgarisation font apparaître de nouveaux liens entre notre santé et notre environnement. Quotidiennement soumis à la présence excessive de substances chimiques ou toxiques, cet environnement se répercute quotidiennement sur les organismes de l'homme entraînant des dysfonctionnements du système respiratoire, des cancers, des allergies voire des mortalités prématurées.

Urbanisme et construction, développement des transports en commun, contrôle et dépollution des eaux et de l'air, adaptation du territoire contre le changement climatique, c'est l'ensemble de la politique territoriale qui est impacté pour prévenir les risques sanitaires et faire adopter des comportements responsables pour limiter les pollutions liées directement à nos modes de production et de consommation (agriculture, transport, rejets toxiques d'activités industrielles...). Un enjeu complexe et imbriqué qui nécessite la mise en place de plusieurs chantiers.

OBJECTIF 8 • AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET LES PARTAGER

Sur le territoire, des outils d'évaluation ont été mis en place petit à petit afin de mieux comprendre les interactions entre l'homme et son environnement: plateformes de modélisation mesurant l'incidence des projets d'aménagements et d'actions sur la qualité de l'air, cartographie et observatoire du bruit, observatoire des déplacements mesurant l'évolution des pratiques de mobilité.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **S'appuyer sur des outils de modélisation pour l'aide à la décision**
- **Mieux comprendre et connaître les populations impactées**
- **Poursuivre les programmes de recherche**
- **Diffuser les consignes auprès de la population**

OBJECTIF 9 • AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR ET PROTÉGER DES IMPACTS SUR LA SANTÉ

Pics de pollution, pollutions chroniques entraînent des effets à court et long terme sur la santé, accentués chez les sujets âgés et les enfants. Des effets néfastes voire de conséquences dramatiques qui peuvent être atténuées par une politique volontariste et soutenue pour améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur.

L'air extérieur du Pays d'Aix est d'une qualité « moyenne », les principaux polluants responsables étant l'ozone, les particules en suspension, les oxydes d'azote (15 % des sites dépassent la valeur limite en NOx applicable en 2007, ces émissions proviennent majoritairement des activités industrielles et de la circulation automobile).

La dégradation de l'air intérieur est aussi devenue une priorité. Depuis une vingtaine d'années, on assiste en effet à une préoccupante résurgence des allergies et de l'asthme caractéristique des populations occidentales qui passent 70 à 90% de leur temps dans les espaces clos en premier lieu dans les logements.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire**
- **Moins de 15 jours par an au-dessus des seuils de pollution réglementaires**
- **Mettre en œuvre la surveillance de l'air intérieur dans les lieux publics**

OBJECTIF 10 • LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES

L'exposition des populations à des nuisances sonores au quotidien peut avoir des répercussions importantes sur le comportement métabolique du corps humain chez certaines personnes : stress, troubles du sommeil, perturbation du système cardio-vasculaire... Or **6 % de la population** du Pays d'Aix, territoire traversé par de nombreuses infrastructures de transport, subit des gênes au-delà des seuils fixés par l'Union européenne.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **Traiter 25 % des sites les plus bruyants**

OBJECTIF 11 • FAVORISER L'ACCÈS À DES ESPACES VERTS OU NATURELS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

Le Pays d'Aix offre une richesse paysagère constituée d'espaces naturels, de forêts, de vignes, d'oliveraies ou d'espaces verts à proximité ou au cœur des agglomérations. Autant d'interstices de « nature ordinaire » dont la jouissance participe au confort et à la qualité du cadre de vie des habitants du Pays d'Aix, et agit positivement sur la santé en tempérant le stress.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **70 % de la population située à moins de 500 m d'un espace vert ou public**



4^E AXE : Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire

La lutte contre le changement climatique est une des priorités de premier plan énoncée par les « lois Grenelle », qui comprend quatre axes d'amélioration : la réduction des consommations d'énergie des bâtiments, l'urbanisme, les transports, l'énergie et la recherche.

La Communauté du Pays d'Aix est d'ores et déjà fortement engagée sur les questions énergétiques, notamment en faveur du développement des énergies renouvelables dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

OBJECTIF 12 • RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les proportions d'émission de gaz à effet de serre se répartissent de la manière suivante sur le territoire : 40 % proviennent des déplacements, 36 % de l'activité industrielle et 20 % des bâtiments.

L'ensemble des acteurs du territoire est donc concerné par les objectifs nationaux ambitieux de réduction de 20 % des GES d'ici à 2020.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020**

OBJECTIF 13 • MAÎTRISER LA DEMANDE EN ÉNERGIE ET DÉVELOPPER LES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est fortement dépendante du point de vue énergétique avec 66 % de l'énergie importée. Le territoire de la CPA a décidé d'agir à travers des économies d'énergie et la promotion d'une production renouvelable locale, développement naturel de son leadership acquis sur le sujet.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **Réduire de 20 % les consommations énergétiques du territoire d'ici 2020**
- **23 % des consommations du territoire couvertes par des énergies renouvelables en 2020**



OBJECTIF 14 - PROMOUVOIR DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DURABLE

La croissance démographique et l'attractivité économique du territoire appellent des réponses rapides en terme de constructions et d'implantation d'entreprises qui ne vont pas toujours de pair avec les critères écologiques. Il s'agit pour le territoire, d'adopter un autre modèle d'urbanisation pour développer des programmes d'aménagement et d'habitat durables, moins consommateurs d'espaces et plus respectueux des critères sociaux et environnementaux.

Le Pays d'Aix s'engage :

- **50 % des opérations d'aménagement intégrant des approches de Développement Durable**

OBJECTIF 15 - ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

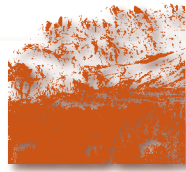
Les projections selon un scénario modéré à l'échelle régionale, prévoient une augmentation des températures de 3 °C à l'horizon 2050 et des conséquences alarmantes comme une baisse significative des précipitations, des variations saisonnières accentuées et la récurrence de phénomènes météorologiques jusqu'à maintenant exceptionnels.

La Communauté du Pays d'Aix doit donc anticiper ces changements à l'échelle de son territoire pour y apporter des réponses, notamment sur les thèmes de l'agriculture, de l'eau, de l'habitat.

30 projets concrets pour mettre en œuvre le développement durable

30 projets ont été identifiés ; ils regroupent environ 100 actions nouvelles sur le territoire portées par de nombreux partenaires :

- 1 Sensibiliser et éduquer l'ensemble des habitants à des modes de vie durables
- 2 Mobiliser les collectivités, informer et former les élus et les services
- 3 Informer et former les acteurs économiques sur le développement durable
- 4 Intégrer le développement durable dans les documents d'urbanisme
- 5 Intégrer le développement durable dans les opérations d'aménagement (créations et requalifications)
- 6 Inciter et réaliser des opérations de réhabilitation, d'éco-construction et éco-gestion des bâtiments
- 7 Renforcer les observatoires environnementaux
- 8 Encourager la prise en compte du développement durable dans les activités culturelles et sportives
- 9 Mobiliser les entreprises sur leurs pratiques
- 10 Créer et Accueillir des entreprises de la filière environnementale
- 11 Soutenir et favoriser une agriculture de proximité et de qualité
- 12 Valoriser les produits locaux, faciliter les circuits courts
- 13 Aider la filière agricole à se diversifier
- 14 Prévenir la production des déchets à la source
- 15 Optimiser la collecte sélective
- 16 Renforcer les structures de collecte et traitement des déchets ménagers
- 17 Développer les filières spécifiques au traitement des déchets d'activités
- 18 Définir une trame verte et bleue à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix décliné dans chaque commune
- 19 Protéger durablement les espaces naturels emblématiques
- 20 Assurer l'accès aux espaces verts ou naturels de qualité, condition de la densification
- 21 Encadrer les activités de loisirs sur les espaces naturels
- 22 Poursuivre les actions de gestion durable et de protection de la forêt
- 23 Lutter contre les pollutions diffuses des cours d'eau
- 24 Favoriser la libre circulation des cours d'eau et préserver les zones humides
- 25 Améliorer la qualité de l'air intérieur
- 26 Se déplacer différemment et limiter la place de la voiture individuelle
- 27 Développer les espaces et les moments à faibles nuisances
- 28 Réduire les nuisances sonores des infrastructures de transports
- 29 Développer l'ensemble des filières d'énergies renouvelables, avec une attention particulière au solaire et au bois
- 30 Étudier la vulnérabilité du territoire au changement climatique et à ses impacts



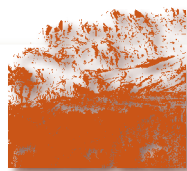
SUIVI, ANIMATION, ÉVALUATION

La Communauté du Pays d'Aix s'engage sur le suivi et l'animation du territoire, au travers de deux dispositifs :

- le lancement, dès 2011, d'un **appel à projet** auprès des partenaires publics ou privés, les associations, pour innover sur de nouveaux projets dans le cadre des objectifs prioritaires définis par la Communauté du Pays d'Aix ;
- l'**appui aux communes** de la Communauté du Pays d'Aix par l'élaboration d'un baromètre du développement durable du Pays d'Aix sur chaque commune et par l'aide à l'élaboration de leurs projets de développement durable.

Ces dispositifs permettront l'émergence de nouveaux projets, dans une dynamique continue tout au long de la vie de la Charte.

Fidèle à sa culture de l'action et de la concertation, dotée du nouvel outil de cadrage que représente cette deuxième édition de la Charte, la Communauté du Pays d'Aix entend changer d'échelle et orchestrer la nécessaire synergie sur son territoire pour relever les défis environnementaux, économiques et sociaux qui se posent à l'échelle planétaire mais qui trouveront leurs solutions tangibles à l'échelle locale.



LES PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Le 17 décembre 2010, les partenaires suivants ont été invités à signer la Charte vers un développement durable en Pays d'Aix au côté du Président de la Communauté de Pays d'Aix :

- Monsieur le Préfet ;
- Monsieur le Président de Région ;
- Messieurs les Présidents des Conseils généraux des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse ;
- Monsieur le Président du Conseil de développement ;
- Mesdames et Messieurs les 34 Maires de la Communauté de Pays d'Aix.

Les signataires présideront le comité de suivi et d'évaluation de la Charte, composé des participants suivants :

• Le Président de la CPA	✦ Direction départementale des Territoires
• Les 34 communes	✦ EDF
• La Préfecture	✦ ENERPLAN
• Les collectivités territoriales :	✦ ESCOTA
✦ La Région	✦ Espaces Info Énergie
✦ Le Département 13	✦ Fédération de pêche
✦ Le Département 84	✦ Forêt Privée Méditerranéenne
• Les autres administrations et organismes partenaires divers :	✦ GDF
✦ ADEME	✦ Grand Site Sainte-Victoire
✦ Agence de l'eau	✦ INSERM
✦ Agence régionale de Santé	✦ Institut de la Forêt Méditerranéenne
✦ AIRFOBEP	✦ MISE, Mission Interservice de l'eau
✦ ARPE, Agence Régionale pour l'Environnement	✦ Office National de la Chasse
✦ Association des communes forestières	✦ ONF, Office National des Forêts
✦ Association Régionale des HLM PACA	✦ Parc Naturel Régional du Luberon
✦ ATMO PACA	✦ SDIS
✦ AUPA, Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix	✦ SMED 13
✦ Canal de Provence	✦ Société des Eaux de Marseille
✦ Chambre d'Agriculture	✦ Les Syndicats de rivières
✦ Chambre de Commerce	✦ Syndicat des Propriétaires Forestiers des Bouches-du-Rhône
✦ Chambre des Métiers	• Associations d'entreprises de pôle d'activités :
✦ CEMAGREF	✦ DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
✦ Comités Feux de Forêts	✦ Givha
✦ Conservatoire des Écosystèmes de Provence	✦ La Pioline
✦ CPIE, Atelier de l'Environnement	✦ Les Milles
✦ CRPF, Centre Régional de la Propriété Forestière	✦ Vitropole
✦ CYPRES	

Charte

Vers un développement durable
en Pays d'Aix

L'ESSENTIEL

Communauté du Pays d'Aix
Service écologie urbaine

Hôtel Boadès
8 place Jeanne d'Arc
CS 48868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 91 49 53
ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr
www.agglo-paysdaix.fr

Édition Décembre 2010

Conception Biotope

Crédit Photo couverture Frédéric Bruneau

Rédaction : CRP Consulting, Biotope, CPA

Aquilon Consulting - E3D Environnement